

FEDERATION D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU GOLFE DU MORBIHAN . FAPEGM

Bodad kevredigezhioù difennadeg endro ar Mor-Bihan

agrée au titre de la protection de l'environnement
blog : <http://environnement-golfe-morbihan.fapegm.blogspot.com>
57 rue Clisouet 56000 Vannes

Compte-rendu de la 67^{ème} réunion, Maison des Associations à Vannes, le samedi 23 janvier 2016 de 9h30 à 12h

10^{ème} ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE ANNUELLE

Le président ouvre l'assemblée générale annuelle à 9H40.

Il lit l'ordre du jour qui est adopté.

L'invitation à l'AG et l'ordre du jour ont été adressés aux membres de la fédération le 8 janvier 2016.

Validation de l'Assemblée Générale

Treize associations sur vingt-trois sont présentes dont douze membres actifs : Amis des Chemins de Ronde (Anne Camus), Amis du Golfe du Morbihan (Jean-Yves Guyomar, Jean-Claude Provost), Amis du Parc Naturel Régional (Gérard Taine), Amis de la Réserve de Séné (Hélène Coqueret), Bretagne Vivante (membre associé, Jacques Serre), Défense de l'Aménagement Intercommunal et Régional A.D.A.I.R. (Françoise Prévost), Défense du pays de Surzur (Bernard Perse), Eau et Rivières de Bretagne (Henri Girard), Grains de sable (Laurent Labeyrie), Qualité de la vie à Larmor Baden (Louis-François Colboc), Sauvegarde du Logeo (Hervé Colin), Séné Nature et Environnement (Jean-François Drain), U.M.I.V.E.M. (Michel Chauvin).

Douze associations membres actifs ayant droit de vote sont donc présentes sur les 22 associations membres actifs adhérentes de la fédération, soit 55 %.

Le quorum étant réuni, l'assemblée peut délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Rapport moral et d'activités par le Président

La FAPEGM, fondée le 2 décembre 2006, a neuf ans d'existence. Voici le bilan de l'année 2015.

Fonctionnement de la Fédération :

La Fédération rassemble actuellement 23 associations membres, dont 22 membres actifs et un membre associé. L'association membre La Bernache, d'Arradon, s'est fondue le 7 août dans l'association des Amis du Golfe du Morbihan. Le nombre de membres de la fédération est passé de 24 à 23.

Le CA est resté sans changement, composé de 9 membres :

Association ADAIR, représentée par Françoise Prévost,
Association des Amis du Golfe du Morbihan, représentée par Jean-Yves Guyomar,
Association des Amis du Parc Naturel Régional, représentée par Gérard Taine,
Association des Amis de la Réserve Naturelle de Séné, représentée par Hélène Coqueret,
Association des Amis des Chemins de Ronde du Morbihan, représentée par Anne Camus,
Association Bretagne Vivante, représentée par Jacques Serre,
Association pour la Défense du Pays de Surzur, représentée par Lucien Schaeffer,
Association Eau et Rivières de Bretagne, représentée par Henri Girard,
Association Qualité de la Vie à Larmor Baden, représentée par Louis-François Colboc.

D'après les statuts, art 8, les membres du CA sont élus par l'AG pour 4 ans et renouvelés par moitié tous les 2 ans. Cinq membres ont été réélus en 2015 : ADAIR (Françoise Prévost), Amis des Chemins de Ronde (Anne Camus), Amis du Golfe du Morbihan (Jean-Yves Guyomar), Eau et Rivières de Bretagne (Henri Girard) et Qualité de la Vie à

Larmor Baden (Louis-François Colboc). Leur mandat s'achèvera en 2019. Le mandat des quatre autres membres, Amis du Parc Naturel Régional (Gérard Taine), Amis de la Réserve Naturelle de Séné (Hélène Coqueret), Bretagne Vivante (Jacques Serre), et Défense du Pays de Surzur (Lucien Schaeffer), élus en 2013, s'achèvera en 2017.

Le Bureau de la Fédération, élu par le CA, est ainsi composé :

Président : Henri Girard Secrétaire : Anne Camus Trésorier : Louis-François Colboc

Réunions générales : la Fédération a tenu depuis la précédente AG du 18 janvier 2014 sept réunions qui d'après nos statuts ont valeur d'Assemblées Générales ordinaires, celle d'aujourd'hui étant l'Assemblée générale statutaire annuelle : les 7 mars, 23 avril, 13 juin, 12 septembre, 17 octobre, 5 décembre 2014 et 23 janvier 2015.

Le CA s'est réuni 5 fois : les 24 février, 14 avril, 1er juin, 31 août et 12 janvier 2016. D'un commun accord les réunions de CA, principalement consacrées à préparer les réunions générales, ont été espacées depuis septembre pour éviter des redites.

Communication

- }) Le blog de la FAPEGM (<http://environnement-golfe-morbihan-fapegm.blogspot.com>) fonctionne sous la responsabilité de LF. Colboc. Le nombre de connexions de 8500 en 2012 était tombé à 3766 en 2013. Il est revenu à 6213 en 2014. En 2015 il est revenu à un bas niveau : 3640 connexions. Le faible nombre de communications (5) faites par nous dans ce site est sans doute en cause. Il faudra améliorer ce chiffre.
- }) La diffusion par internet d'extraits numérisés de journaux sur des sujets environnementaux, par J.Y. Guyomar, continue fidèlement et avec succès. Un relais spontané est assuré par l'association membre Grains de sable.

Agrément de la FAPEGM

L'agrément préfectoral de la FAPEGM au titre de la protection de l'environnement, a été renouvelé le 9 avril 2014. Depuis lors la « demande d'habilitation à siéger dans les instances consultatives », déposée le 24 juin 2013, après plusieurs compléments d'information demandées par la préfecture (DDTM) est toujours en cours.

La nouvelle Maison des Associations de Vannes, au 31 rue G.Le Bartz, accueille la FAPEGM depuis le 1er décembre, avec une boîte aux lettres, un bureau partagé avec Bretagne Vivante et Eau et Rivières et un accès aux salles de réunion.

Interventions principales de la fédération :

- Stockage de bateaux à Bois Bas (Baden). La FAPEGM, avec 8 associations, s'était opposée en 2013 au sein du SMVM au projet d'un Port à sec à Bois Bas, Baden, formé par la Cie des Ports du Morbihan, ex-Sagemor, sur les lieux d'un ancien Chantier Naval. Le Préfet avait argué du texte du SMVM favorable aux ports à sec dans le Golfe. Cependant la vive opposition au projet pour raison d'environnement, a abouti au remplacement du projet par une simple réhabilitation du Chantier Naval comme lieu de stockage de bateaux avec une station de carénage. Un permis d'aménager a été accordé par la commune le 15 décembre. La FAPEGM reste vigilante contre toute dérive vers un port à sec.

- Projet de bar-restauration temporaire sur la terrasse de la capitainerie au Port du Logeo (Sarzeau).

La FAPEGM soutient l'association membre Sauvegarde du Logeo, opposée à cette structure qui va masquer à moitié pendant 6 mois de l'année le magnifique cône de vue sur la mer qui s'ouvre juste à l'arrière.

- Vols perturbateurs d'hélicoptères touristiques à l'envol de Crac'h – St Philibert : La FAPEGM a soutenu un groupe local de citoyens exaspérés par les vols bruyants et fréquents d'hélicoptères qui avaient repris en juillet leur activité touristique. Une lettre commune au préfet sur ce conflit d'usage a fait cesser l'activité, au moins provisoirement.

- Dragage de Port Haliguen : l'enquête publique en juillet a fait apparaître que la 2ème étape du dragage, au contraire de la 1ère, n'a pas prévu le devenir à terre des sédiments dragués. La FAPEGM s'est élevée contre cette lacune qui laisse la porte ouverte à des abus.

- Dragage de Port Crouesty : ici encore le dragage est prévu en deux étapes. L'enquête publique en août-septembre a fait apparaître une même déficience de la 2ème étape, contre laquelle s'est élevée encore la FAPEGM. Au sujet de la 1ère étape la FAPEGM s'est opposée à l'emploi des boues du dragage comme matériau d'imperméabilisation, pour recouvrir un centre d'enfouissement de déchets dégradé à La Lande du Matz (Sarzeau). Ces boues sont incomplètement analysées au plan de l'inocuité biologique et manquent de fiabilité pour restaurer un site de déchets qui pollue l'environnement. Une lettre de la FAPEGM au préfet a été sans résultat. Le préfet a pris les arrêtés d'autorisation. Peut-on utiliser un emplâtre pollué pour réhabiliter un site pollué ?

- Sauvetage d'un espace vert à Vannes : à la demande d'un collectif d'habitants la FAPEGM a demandé au Maire de sauvegarder un espace vert, occupé en partie par une zone humide, contigu au Lycée Notre Dame Le Ménimur et menacé par un projet de lotissement. Le Maire, favorable peut-être à la requête, a rejeté la demande de permis d'aménager. La sauvegarde définitive de ce 'poumon' vert du quartier et du lycée n'est pas encore en vue.

- Participation à une réunion publique d'information le 15 avril à Vannes sur le SDAGE, le PGRI et le PAMM : les programmes d'action 2016-2021 pour la restauration du bon état de l'eau, contre les risques d'inondations et pour le bon état écologique de la mer, soumis à une consultation publique, étaient en question. Cette réunion était organisée par Eau et Rivières et la FAPEGM.

- Forum des associations : la FAPEGM a participé le 5 septembre aux Forums des Associations de Vannes et Baden.

Participation à des instances publiques : la FAPEGM a participé à de nombreuses instances.

- Commission des cultures marines : la FAPEGM participe régulièrement aux réunions, au titre de la protection de l'environnement.

- Réunion préparatoire au Conseil des Associations du PNR du Golfe du Morbihan le 14 décembre. La FAPEGM a adressé sa candidature au président du PNR.

- PNR. Natura 2000 Rivière de Pénerf et Marais de Suscinio : la FAPEGM a participé au Comité annuel de Pilotage le 26 novembre à Ambon.

- Syndicat mixte du Loc'h et du SAL : la FAPEGM a participé à la réunion du Comité de pilotage du 2° programme Breizh Bocage (protection des haies et talus), dans le cadre du contrat de Bassin versant 2015-18 avec la Région.

- SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel : la FAPEGM a participé le 24 novembre à une réunion élargie de la CLE, Commission Locale de l'Eau, consacrée à un recensement d'objectifs pour le SAGE en préparation.

- La révision du SMVM est en route. Un groupe de 11 associatifs réuni par la FAPEGM a produit une étude critique et positive de l'activité du SMVM durant ses 9 années d'existence et l'a adressée en juillet 2015 à la DDTM pour collaborer à l'établissement de l'état des lieux. Poursuivant le dialogue entre les usagers du Golfe et l'Etat, le groupe émettra des propositions sur le projet d'orientations du nouveau SMVM, qui sera dévoilé au cours du prochain séminaire SMVM.

La perspective d'une possible disparition du SMVM en faveur du PNR à l'issue des dix prochaines années de validité du nouveau SMVM, a été évoquée lors d'une réunion du groupe de travail Urbanisme et Paysage le 16 novembre. La FAPEGM s'élève vigoureusement contre cette évolution, qui serait nuisible selon elle à l'efficacité d'une gestion équilibrée du Golfe. Dans la conjoncture actuelle la gouvernance locale de l'intérêt public par l'Etat apparaît souvent de meilleure efficacité que celle des élus.

- Cartographie des cours d'eau du Morbihan : la MISEN, Mission inter-services de l'eau et de la nature (DDTM), est chargée par le gouvernement d'établir une carte aussi complète que possible des cours d'eau du département. La FAPEGM est invitée à participer à un groupe de travail critique sur le sujet.

- Révision du SCOT de Vannes agglomération : la FAPEGM, admise à titre consultatif, a participé activement aux étapes de révision du SCOT par des contributions écrites, souhaitées par le président de Vannes agglomération : sur les Trames Vertes et Bleues (27 janvier 2015), sur le PADD (15 avril), sur le DOO (15 janvier 2016).

- Révision du SCOT de la presqu'île de Rhuys : la FAPEGM a été admise le 9 février à titre consultatif à la révision du SCOT. Elle a participé aux réunions (23 avril, 2 juillet, 1er octobre, 6 novembre) dont les deux dernières sur le DOO. Ce SCOT favorise fortement le développement économique et l'accroissement de population, mais avec une volonté de respecter au mieux l'environnement.

- PAMM de NAMO : un groupe inter-associatif (8 personnes) réuni par la FAPEGM a donné le 19 juin un avis favorable (avec remarques) aux Programmes de mesures des Plans d'Action sur le Milieu Marin (PAMM) de l'inter-région Nord Atlantique – Manche Ouest (NAMO). Précédemment, le 10 novembre 2014, un groupe de 5 associatifs de la FAPEGM avait émis un avis favorable aux Programmes de surveillance du PAMM. Le PAMM a pour but de retrouver un bon état écologique de la mer, en parallèle avec le SDAGE pour la terre.

Prospective

- La fédération continuera vis à vis de ses membres sa fonction d'information, de formation et d'aide mutuelle.
- Elle continuera son action de veille environnementale et écologique.
- La FAPEGM continuera à appuyer le PNR, promulgué le 30 septembre 2014, pour que soit mis en œuvre un vrai développement durable, à la fois économique, social et environnemental.
- Elle continuera à participer aux consultations demandées par diverses instances, bien que ce soit une lourde charge du fait de leur nombre.
- La FAPEGM continuera à animer des groupes inter-associatifs de travail destinés à analyser des projets territoriaux importants, tels que les révisions des SCOT et du SMVM. Ces groupes ont montré leur qualité de travail et d'entente entre associations.
- La FAPEGM participera au Collectif régional d'associations environnementales en gestation au niveau de la Bretagne, inspiré par Bretagne Vivante et Eau et Rivières.
- La FAPEGM cherchera à améliorer le nombre de participants aux réunions plénières.

Conclusion

La FAPEGM se doit de connaître les événements environnementaux d'importance dans la région et de répondre aux besoins de ses associations membres.

La FAPEGM est de plus en plus sollicitée pour participer à des structures de consultation. Elle répond à ces appels autant que possible. C'est la mise en application croissante de la concertation citoyenne en matière d'environnement, rendue obligatoire par la convention d'Aarhus (1992) et la Charte constitutionnelle de l'environnement (2005). De divers côtés les structures territoriales progressent dans ce sens, bien que ce ne soit qu'un début.

La FAPEGM n'existe que par ses membres. Pour répondre à des besoins croissants, elle fera de plus en plus appel aux associations membres qui voudront bien l'aider et qu'elle remercie.

Le rapport moral et d'activités est adopté à l'unanimité.

Le président



Henri Girard

Rapport financier

1. Compte de résultat

Charges		Produits	
Assurance MAIF 2015	104,97 €	Cotisations 2015 (1)	490,00 €
Cotisation UADL	20,00 €	Intérêts sur livret 2014	5,36 €
frais divers	31,33 €	Dons de Mmes Surzur et Le Tenier	60,00 €
Résultat 2015	399,06 €		
TOTAL	555,36 €	TOTAL	555,36 €

(1) 23 ass X20 €, 1 ass X30 €

Les Produits

Les 24 associations adhérentes à la FAPEGM devaient s'acquitter d'une cotisation annuelle de 20 €. Les Amis du PNR ayant versés 30 € le montant global des cotations devant être perçue s'élève à 490,00 €. A ce montant, sont venus s'ajouter les dons à la FAPEGM de deux particuliers, Mme Surzur et Mme Le Tenier, à hauteur de 30 € chacune ainsi que les intérêts sur livret pour 2014 crédités début 2015.

Les Charges

Les Charges sont constituées de la prime d'assurance annuelle versée à la MAIF qui est restée identique à celle de 2014 ainsi que la cotisation de la FAPEGM à l'UADL (Union des Associations pour la Défense du Littoral). Les frais de gestion de 31,33 € ont été acquittés pour disposer d'espaces d'archive en ligne pour le blog de la Fédération.

En conséquence le résultat pour l'exercice 2015 s'établit à 399,06 €

2-Situation de la Trésorerie (Tableau Emplois / Ressources)

SITUATION	DE	TRESORERIE	AU 31 Décembre 2015
Emplois			Ressources
<i>Charges Comptabilisées</i>			<i>Résultat 2015</i>
<i>d'avances</i>			<i>Résultats Antérieurs</i>
Assurance MAIF 2016:	105,97 €		399,06 €
<i>Produits à</i>			768,25 €
<i>Recevoir</i>	120,00 €		
Amis du			
Passage: 60,00 €			<i>Produits Comptabilisés</i>
Cotisations 2013, 2014 et 2015			<i>d'avances(1)</i>
Golfe Clair:			20,00 €
40,00 €			
Cotisations 2014 et 2015			
UMIVEM: cotisation 2015:			
20 €			
<i>Disponible</i>	961,34 €		
dont			
Caisse			
43,01 €			
Compte Courant			
445,80 €			
Livret CMB			
472,53 €			
TOTAL	1187,31€		TOTAL
			1187,31€

(1) Grains de Sable 2016: 20 €

Les ressources 2015 sont constituées du résultat 2015 et des résultats exercices antérieurs ainsi que de la cotisation 2016 versée par avance par Grains de Sable.

Sur ce ressources, la prime 2016 de la MAIF a été acquittée avant le 31 décembre 2015, celle-ci est en augmentation de 1 € par rapport à celles de 2015 et 2014.

Trois associations ne sont pas à jour de leurs cotisations :

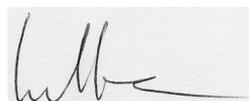
les Amis du Passage n'ont pas acquitté, malgré les relances, les cotisations 2013,2014 et 2015, ainsi que les cotisations 2014 et 2015 pour Golfe Clair.

Il sera nécessaire de savoir si ces deux associations sont toujours actives ou en sommeil pour évaluer la provision pour créances irrécouvrables en 2016.

Quant à l'UMIVEM, il lui sera demandé de régulariser son retard avec la cotisation 2016.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

Le trésorier



Louis-François Colboc

Vote sur le transfert du siège social à la Maison des Associations de Vannes

La FAPEGM a été admise à la Maison des Associations de la Ville de Vannes, avec un bureau partagé avec les Associations Bretagne Vivante et Eau et Rivières de Bretagne, une boîte aux lettres, et des salles de réunions. La fédération remercie la commune de cette hospitalité.

Le siège social n'a plus de raison d'être au 57 rue de Cliscouët à Vannes et peut être être hébergé dorénavant à la Maison des Associations, 31 rue Guillaume Le Bartz 56 000 Vannes. Il est proposé à l'assemblée de voter le transfert du siège social à la Maison des Associations de Vannes.

L'Assemblée vote à l'unanimité le transfert.

Débat général

Les interventions de l'Assemblée au long du rapport moral ont été reprises dans le débat général. L'ensemble des débats est rassemblé ici.

Le site internet de la FAPEGM

La fréquentation de notre site reflète l'intérêt du public pour notre activité. La relative baisse durant 2015 s'explique d'abord par le manque de renouvellement des documents affichés. Louis-François Colboc propose d'y remédier en publiant au moins une fois par quinzaine un document de la FAPEGM ou touchant à ses centres d'intérêt : une action, un texte de la FAPEGM, un débat, une note sur une nouvelle loi, un événement local d'importance, un appel ...

Amélioration du fonctionnement de la FAPEGM

Une discussion générale s'engage pour remédier aux difficultés actuelles de fonctionnement de la fédération. La FAPEGM progresse certes à l'extérieur dans l'opinion publique. Mais l'accroissement du nombre des réunions consultatives où elle se doit de participer et la multiplicité des actions qu'elle est appelée à entreprendre ne peut pas être assumé par un seul ou presque. La situation actuelle réclame un partage des tâches de plus en plus nécessaire : par exemple trouver un responsable par thématique. Par là le président devrait être soulagé de ses multiples tâches actuelles et se concentrer sur des tâches d'animation et de coordination. De l'avis général ce devra être l'effort collectif de cette année.

Selon la majorité des présents la politique générale de la FAPEGM doit être de privilégier les actions locales, tout en menant de front certaines actions générales qui s'imposent. Par ailleurs la force de la FAPEGM est de fédérer les associatifs pour des buts précis de façon à être efficaces, plusieurs expériences l'ont montré.

La fonction d'information, de formation mutuelle et d'aide mutuelle des membres est assurée par les réunions générales de la FAPEGM, encore qu'un certain nombre de membres régulièrement absents n'en profitent nullement. De ce côté-là un effort d'invitation sera tenté.

Les présents affirment leur volonté d'agir ensemble pour la FAPEGM dont ils se sentent solidaires.

La FAPEGM va solliciter ses membres.

Aucune nouvelle question n'étant abordée le président clôt l'Assemblée Générale annuelle statutaire et ouvre la réunion ordinaire de la FAPEGM.



Assemblée ordinaire de la FAPEGM

1. Le Compte rendu de la dernière assemblée ordinaire, le 5 décembre 2015, est approuvé à l'unanimité.

2. **Fixation des dates des prochaines réunions :**

L'assemblée décide de tenir 6 réunions durant l'année au lieu de 7 en 2015, aux dates suivantes, le matin comme précédemment :

samedis 12 mars, 30 avril, 18 juin, 15 octobre, 3 décembre et 27 janvier 2015 (AG annuelle).

3. **La Proposition d'un recours au préfet** est approuvée, sur son arrêté de prescriptions complémentaires du 16 décembre 2015 : Modifications des conditions d'aménagement de la couverture de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND). SYSEM – La Lande du Matz 56370 Sarzeau.

4. **Nouvelles**

- Une étude critique du projet de DOO, Document d'Orientations et Objectifs, du SCOT de Vannes Agglo en révision, a été élaborée le 7 janvier par un groupe associatif de personnes réunies par la FAPEGM et adressé au Président Le Bodo le 15 janvier. Le document sera mis à disposition sur le site de la fédération.

- Le Séminaire sur le SMVM, diagnostic du passé et orientations du futur, prévu pour le 28 janvier, est reporté à une date ultérieure. M. Delage, directeur de la Délégation Mer et Littoral de la DDDTM, nous a répondu que le caractère participatif du SMVM sera maintenu. Il nous faut attendre le séminaire pour prendre connaissance des analyses et des projets de l'Etat.

Laurent Labeyrie communique deux informations ;

- L'association Clim'Actions Bretagne Sud, fondée en 2015, a été initiée pour faire face aux enjeux du changement climatique, lancer d'urgence un ensemble d'actions concrètes qui contribuent à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et facilitent notre adaptation aux changements.

Clim'actions Bretagne Sud veut rassembler tous les acteurs et bonnes volontés du territoire prêts à s'engager. Ce n'est pas une tribune politique, syndicale ou professionnelle.

Pour répondre à ces objectifs, Clim'actions Bretagne Sud:

- fait naître une culture commune, indispensable à la mise en place d'actions associant étroitement environnement, économie et société.

- répertorie les changements, les fragilités et les initiatives locales.

- promeut les actions d'atténuation des émissions et les initiatives d'adaptation.

Dans ce cadre, et pour aider à la prise de conscience de la variabilité climatique et du réchauffement, Clim'Actions souhaite développer sur le territoire un observatoire des conséquences locales du changement climatique, à partir de l'observation de l'évolution des réactions de l'environnement, la biosphère, les activités professionnelles et de loisir, et la société, tant sur une base de référence continue qu'au cours et à la suite d'évènements extrêmes : épisodes de canicules, tempêtes pluies ou froids exceptionnels.

Toutes les associations et acteurs du territoire qui seraient intéressées à participer à cet effort sont les bienvenues et sont appelées à nous contacter (contact@climactions-bretagnesud.bzh)

- Parcours photographique en plein air "Les Oiseaux, sentinelles fragiles de l'environnement"

L'association Grains de Sable (St Gildas) souhaite remobiliser les habitants et passants de la Presqu'île de Rhuys sur la fragilité de notre environnement, en utilisant un mode à fort impact : une exposition en plein air de photographies de grande taille avec texte explicatif. Ce projet a été dès son initiation soutenu par le PNR du Golfe du Morbihan, le Président de la CCPR David Lappartient, et le Sénateur Joel Labbé. Cette année, la thématique est "Les Oiseaux, sentinelles fragiles de l'environnement". Des parcours seront installés dans chacune des 5 communes de la Presqu'île

de Rhuys entre mai et et Octobre 2016. Ils exploreront les thèmes : La Rivière de Penerf sous l'aile protectrice de l'Europe, la fragilité des espèces menacées, biodiversités de nos haies et jardins, l'extraordinaire mosaïque des milieux naturels et l'impact des changements climatiques. Cette première exposition s'appuie sur la collection et l'expertise développée par David Lédan de l'équipe du PNR, et Guillaume Gélinaud de la réserve de Séné (Bretagne Vivante), et est soutenue financièrement et techniquement par la CCPR.



Le président clôt la réunion et invite l'assemblée à participer au 'pot' d'amitié final.

Le président, Henri Girard

H. Girard

31 01 16